



Service public menacé = Service public mobilisé !

Luynes, le 21 janvier 2020

Précipitation ne rime pas avec dialogue social. La réunion de travail qui s'est déroulée le 16 janvier dernier a débouché sur une nouvelle demande d'arbitrage du Ministère. Dans l'attente, le CTM est encore une fois reporté. Rendez-vous le 6 février.

D'ici là, l'équipe du milieu fermé d'Aix en Provence ne décolère pas. À nouveau réunis en Assemblée Générale le 21 janvier 2020, les personnels présents, syndiqués et non syndiqués, ont, à l'unanimité, décidé de poursuivre le mouvement initié le 2 décembre dernier, dans l'attente d'un arbitrage favorable aux réclamations des personnels et de leurs représentants. Les modalités d'action suivantes ont été votées :

- **Journées « SPIP mort » les 28 janvier et 4 février prochains** : aucune communication (aucune réponse mail, pas de transmission de rapports, aucune réponse par téléphone), sauf urgence.
- **Petits déjeuners de contestation les 28 janvier et 4 février.**
- **Distribution de tracts les 28 janvier et 4 février aux personnels du Centre pénitentiaire**
- **Communication sur le mouvement en cours lors de l'Inspection du 30 janvier**
- **Maintien d'une réponse automatique à tous les mails reçus** : « Les agents du SPIP d'Aix-Luynes dénoncent l'application zélée de la loi de transformation de la fonction publique par le Ministère de la Justice. Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité des agents. Nous sommes attachés aux valeurs de la fonction publique ».
- **Appel à une mobilisation commune avec les services de la PJJ le 4 février 2020**
- **Appel aux signatures de [la pétition en ligne](#)**
- **Appel aux dons sur [la cagnotte en ligne](#)**
- **Poursuite de l'interpellation des partenaires, élus, journalistes...**

Dans l'attente de définition de modalités d'actions communes au niveau national, une nouvelle Assemblée Générale se tiendra le 10 février 2020.

D'ici là, nous réclamons :

- le maintien de la mobilité par points pour tous les agents des SPIP ;
- l'abandon du projet de durée minimale et maximale en poste ;
- le maintien du rôle des élus CAP en matière de mobilité ;
- la reprise immédiate des travaux sur les organigrammes ;
- la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs ;
- la mise en œuvre dans son intégralité de la réforme statutaire des CPIP.

Nous tenons à affirmer, par ces modalités, notre attachement aux valeurs du service public et à notre droit à la mobilité dans des conditions équitables et contrôlées. **Nous appelons l'ensemble des services du département à poursuivre leur mobilisation.**